

**ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES NOTAIRES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2021**

**ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES NOTAIRES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2021**

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	5 - 6
Résultats	7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9 - 10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 17
Renseignements complémentaires	18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Association Professionnelle des Notaires du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC** (l'« association »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuons sur le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 5 et 6, fait partie intégrante de notre rapport.

 Joly Riendeau et Associés inc.¹

Sherbrooke, le 8 avril 2022

¹ Par Benoit Riendeau, CPA auditeur, CA

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

	2021	2020
Produits		
Cotisations	378 829 \$	380 334 \$
Ristournes - Services électroniques (note 3)	239 710	383 060
Subventions	36 992	64 000
Formation	36 234	6 732
Commandites	36 000	31 994
Intérêts	25 629	38 299
Autres revenus	9 934	11 018
Contribution	-	15 000
	<hr/> 763 328	<hr/> 930 437
Charges		
Frais d'opérations et d'administration (annexe A)	888 790	884 439
Activités du conseil d'administration (annexe B)	110 656	106 209
	<hr/> 999 446	<hr/> 990 648
Insuffisance des produits sur les charges	<hr/> (236 118) \$	<hr/> (60 211) \$

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	Affecté	Non affecté	2021 Total	2020 Total
Solde au début	500 000 \$	2 391 194 \$	2 891 194 \$	2 951 405 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(236 118)	(236 118)	(60 211)
Affectation d'origine interne (note 10)	(500 000)	500 000	-	-
Solde à la fin	- \$	2 655 076 \$	2 655 076 \$	2 891 194 \$

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

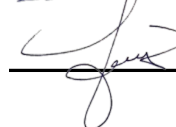
BILAN

31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 412 715 \$	1 001 955 \$
Débiteurs (note 4)	115	94 197
Frais payés d'avance	26 518	16 720
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	542 260	542 278
	1 981 608	1 655 150
Dépôts à terme (note 5)	805 307	1 338 911
Immobilisations corporelles (note 6)	26 308	34 207
Actifs incorporels (note 7)	37 401	58 687
	2 850 624 \$	3 086 955 \$

Pour le conseil d'administration,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**BILAN****31 DÉCEMBRE 2021**

	2021	2020
Passif		
Passif à court terme		
Créiteurs (note 8)	67 280 \$	53 066 \$
Produits reportés	88 268	102 695
	155 548	155 761
Dette à long terme (note 9)	40 000	40 000
	195 548	195 761
Actif net		
Affecté (note 10)	-	500 000
Non affecté	2 655 076	2 391 194
	2 655 076	2 891 194
	2 850 624 \$	3 086 955 \$

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(236 118) \$	(60 211) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 885	11 545
Amortissement des actifs incorporels	21 286	19 918
Intérêts capitalisés	(19 773)	(34 335)
	(224 720)	(63 083)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	84 071	(66 870)
	(140 649)	(129 953)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 986)	(5 953)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(13 680)
Encaissement de dépôts à terme	553 395	261 421
	551 409	241 788
Activité de financement		
Emprunt à long terme	-	40 000
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	410 760	151 835
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 001 955	850 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 412 715 \$	1 001 955 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	1 412 715 \$	1 001 955 \$

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'association, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, oeuvre dans la promotion et la défense des intérêts des notaires du Québec. L'association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Constatation des produits

L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de services électroniques sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services rendus ou que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations et contribution sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les commandites sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont encaissées.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative aux charges est comptabilisée en diminution de celles-ci.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2021**

2. Principales méthodes comptables (suite)**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers*Évaluation initiale et ultérieure*

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des dépôts à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Équipements	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. Ristournes - Services électroniques

Au cours de l'exercice, le contrat entre TELUS et l'association a pris fin et n'a pas été renouvelé. Néanmoins, un processus de négociation afin de renouveler le contrat a été entamé avec TELUS, mais aucune entente n'a été conclue en date des états financiers.

4. Débiteurs

	2021	2020
Comptes clients	115 \$	78 197 \$
Subventions à recevoir	-	16 000
	<u>115 \$</u>	<u>94 197 \$</u>

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2021
5. Dépôts à terme

	2021	2020
Dépôt à terme, au taux de 1,60 %, échéant en décembre 2022	542 260 \$	533 721 \$
Dépôt à terme, au taux de 0,10 %, échéant en février 2026	538 963	538 885
Dépôt à terme, au taux de 0,10 %, échéant en février 2024	266 344	266 305
Dépôt à terme, échu au cours de l'exercice	-	542 278
	1 347 567	1 881 189
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice	542 260	542 278
	805 307 \$	1 338 911 \$

6. Immobilisations corporelles

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	37 277 \$	20 287 \$	16 990 \$	21 238 \$
Matériel informatique	14 347	8 654	5 693	5 722
Équipements	7 237	7 237	-	1 206
Améliorations locatives	12 082	8 457	3 625	6 041
	70 943 \$	44 635 \$	26 308 \$	34 207 \$

7. Actifs incorporels

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site web	92 750 \$	64 925 \$	27 825 \$	46 375 \$
Logiciel	13 680	4 104	9 576	12 312
	106 430 \$	69 029 \$	37 401 \$	58 687 \$

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

8. Crédoiteurs

	2021	2020
Comptes fournisseurs et frais courus	26 277 \$	8 579 \$
Salaires et vacances à payer	38 820	26 964
Sommes à remettre à l'état	2 183	17 523
	<hr/>	<hr/>
	67 280 \$	53 066 \$

9. Dette à long terme

	2021	2020
Emprunt, sans intérêt ni modalité de remboursement jusqu'en décembre 2023, possibilité d'une subvention équivalente à 25 % du prêt et d'un maximum de 10 000 \$, si le remboursement est effectué avant le 31 décembre 2023, modalités de remboursement à compter de janvier 2024 à être établies avec le prêteur	40 000 \$	40 000 \$

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2022	-	\$
2023	40 000	\$

10. Affectation d'origine interne

En 2018, le conseil d'administration de l'association avait résolu d'affecter un montant de 500 000 \$ à titre de provision de prévoyance. L'association ne pouvait utiliser ces montants grévés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. En 2021, le conseil d'administration a mis fin à l'affectation.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2021	2020
Débiteurs	94 082 \$	56 069 \$
Frais payés d'avance	(9 798)	(11)
Créditeurs	14 214	(25 438)
Produits reportés	(14 427)	(97 490)
	84 071 \$	(66 870) \$

12. Engagement

L'association s'est engagée à verser au cours du prochain exercice un total de 21 154 \$ à titre d'honoraires professionnels.

L'engagement pris par l'association en vertu d'un bail pour la location de ses locaux échéant en septembre 2023 totalise 98 048 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants:

2022	56 027 \$
2023	42 021 \$

13. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
Annexe A		
Frais d'opérations et d'administration		
Salaires et charges sociales	422 030 \$	418 722 \$
Honoraires professionnels - Repositionnement	171 761	187 407
Formations offertes	57 027	58 659
Loyer	50 366	44 005
Honoraires professionnels - Centre de Médiation et d'Arbitrage Notarial	36 351	-
Honoraires professionnels - Structure, règlements et défense de la profession	31 419	27 158
Communications - Marketing	24 453	25 589
Site web	20 316	16 697
Assurances	12 224	11 393
Frais bancaires	10 574	11 257
Frais de bureau	6 445	15 516
Télécommunications	4 648	8 497
TELUS - Honoraires	4 159	2 275
Formation à l'interne	3 711	200
Frais généraux et de représentation	1 483	6 823
Frais de gestion des ressources humaines	652	18 694
Table Ronde	-	55
Entretien et réparations	-	29
Amortissement des immobilisations corporelles	9 885	11 545
Amortissement des actifs incorporels	21 286	19 918
	888 790 \$	884 439 \$

Annexe B

Activités du conseil d'administration

Jetons de présence	51 857 \$	44 159 \$
Salaire présidence	29 866	23 402
Allocations autres officiers	14 355	20 131
Assemblée générale annuelle	13 740	16 674
Frais de réunion - déplacements, hébergement et repas	838	1 843
	110 656 \$	106 209 \$